

**Réponse aux QUESTIONS de l'association Mieux Vivre la Voie Romaine aux candidats à l'élection municipale.**

**1- Comment voyez-vous l'urbanisme et la circulation à Craponne ?**

11- Aurez-vous un engagement fort dans un travail avec les communes du secteur sur la question des flux bi-quotidiens entre les communes de l'Ouest lyonnais et le centre de l'agglomération ?

La loi créant la Métropole de Lyon instaure un organe consultatif territorial qui aura la charge de travailler les dossiers, entre autres sur les flux routiers et l'organisation des transports en commun, et rendre des avis.

Afin de mieux peser dans les décisions la concernant et pour obtenir des financements dans les projets qu'elle souhaite mettre en œuvre, la future conférence des maires du Val d'Yzeron, dont Craponne fait partie, devra aboutir des positions communes avant de déposer des rapports à faire instruire par les services de la Métropole.

C'est pourquoi, je veillerai à ce que les maires, accompagnés de leurs adjoints en charge de ces délégations, se réunissent très régulièrement sur ce sujet et par une présence assidue, m'impliquerai totalement dans ce dossier.

Notre objectif premier : l'amélioration de l'offre de transports en commun en vue de contenir (et peut être à plus long terme baisser) le nombre de déplacements domicile – travail en voiture.

12- Vous engagerez-vous sur des actions visant à restreindre l'écoulement de flux routiers importants aux entrées de Craponne, par des aménagements de la voirie et son dimensionnement en particulier ?

L'axe Dumont-Millaud restera un axe de transit Ouest lyonnais – Ville-centre tant qu'aucun mode lourd de transport en commun ne sera mis en place jusqu'à notre commune. C'est pourquoi, et dans cette attente, nous souhaitons requalifier cette artère dans son ensemble (financement communautaire) mais aussi, à plus court terme, étudier divers aménagements plus ponctuels qui sécuriseront les piétons.

13- Vous engagerez-vous sur un aménagement urbain de Craponne qui ne conduise pas à deux axes traversants de forte circulation, ce qui défigurerait complètement notre ville ? Ainsi, vous engagerez-vous à préserver la Voie Romaine afin qu'elle garde un caractère de voie de desserte ?

14- Ou au contraire, souhaitez-vous répartir les transits (flux traversants) sur les deux axes Ed. Millaud et Voie Romaine ?

Avec pour conséquence très certaine à terme un accroissement de ces transits plutôt qu'une amélioration de la situation rue Ed. Millaud ; et une aggravation des nuisances de circulation sur Craponne.

Nous souhaitons apporter une réponse commune aux questions 13 et 14.

La Voie Romaine doit rester une voie de desserte locale (les Craponnois habitant sur la Voie Romaine et sur différentes impasses) et intercommunale (riverains de Saint-Genis-les-Ollières, le bas du Bourg de Tassin, Francheville Bel-Air).

De nombreuses études le démontrent : l'ouverture d'une nouvelle voirie de transit, qui au départ veut répartir le flux entre un axe chargé existant et un nouvel axe accessible à tous les gabarits et aménagé de la sorte, conduit non pas à seulement répartir les flux mais à accroître le nombre de véhicules par rapport à l'existant.

Ceci n'est pas acceptable pour la Voie Romaine, pas plus que pour le 3e axe Ouest – Est de la commune Rue Centrale – Rue de la Tourette (même si celui-ci est partiel car fermé au bout du Chemin de la Tourette).

**15- Un raccordement de la Voie Romaine à l'Ouest sur la rue Pierre Dumont par un tracé direct nouveau dans l'axe de l'impasse Voie Romaine irait dans le sens d'ouvrir largement la Voie romaine aux transits. Refuserez-vous ce raccordement ?**

Le PLU du Grand Lyon intègre l'ouverture de l'Impasse Voie Romaine ainsi que des élargissements de voirie sur l'Avenue Joachim-Gladel et la Rue de Ponterle.

Si les préemptions, validées par le Maire sortant et actuel seul représentant de la commune de Craponne au Grand Lyon, ne sont pas figées et définitives, nous ferons en sorte de revenir sur celles qui amèneraient à la transformation de l'Impasse Voie Romaine en voie de transit à grand gabarit.

Par contre, nous restons pleinement ouverts à une réflexion sur un réaménagement de l'Impasse Voie Romaine en concertation avec les riverains (meilleur éclairage, bitume sur l'ensemble de la voirie publique...).

**16- Vous engagerez-vous dans une réflexion et une concertation sur les déplacements et la circulation dans la commune ?**

Avec l'aide de la Métropole de Lyon (pour le financement) et les communes de notre conférence territoriale du Val d'Yzeron (pour des tracés intercommunaux), nous voulons un vrai développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture (marche à pieds, vélo, etc.). Pour cela, nous souhaitons aménager des pistes cyclables sécurisées (rehaussées par rapport à la chaussée), les parcours santé et de marche à pieds.

**2- Les transports en commun feront ils l'objet d'action fortes pour qu'ils soient encore mieux adaptés et aussi plus utilisés ?**

**21- Quelles actions concrètes inscrivez-vous à votre programme en faveur des transports en commun ?**

Nous demanderons au SYTRAL le renforcement de l'offre et les fréquences des transports en commun sur notre commune : nous étudierons différentes hypothèses comme un prolongement de la ligne 10 pour une desserte plus affinée de certains quartiers de Craponne, et la création de services partiels (soit de la ligne 73 soit de la ligne C24) pour desservir la zone d'activités aux heures de pointe...

Il faudra également que le SYTRAL change sa vision actuelle de desserte Périphérie – Ville-centre appliquée dans l'Ouest lyonnais en développant les relations entre communes voisines.

À plus long terme, nous souhaitons que LEOL puisse accueillir un mode lourd type tramway comme indiqué dans notre programme.

**22- Quelles actions concrètes développerez-vous pour favoriser les incitations à l'utilisation des transports en commun plutôt que de la voiture ? En particulier pour ce qui est des déplacements bi-quotidiens domicile-travail ?**

Le bannissement complet de la voiture n'est pas possible, cependant nous souhaitons que le système de covoiturage soit développé par le Grand Lyon ; de ce fait, nous souhaitons mener une réflexion sur la création d'une aire de relais covoiturage sur la commune.

Également, et avec la vision de l'arrivée possible d'un tramway à Craponne qui permettrait un rabattement des lignes de bus de l'Ouest lyonnais mais aussi des véhicules de particuliers, nous étudierons la meilleure implantation d'un parc relais (« P+R Tramway ») à proximité immédiate de ce qui pourra être la station terminus du futur tramway.

**23- En ce sens, nous attendons l'implantation de parc relais de forte capacité sur l'Ouest et le Sud-Ouest de Craponne, en particulier à ses entrées depuis Grézieu - Vaugneray et Brindas.**

Sur quels parcs relais à créer porteront les actions de l'équipe municipale, y compris bien sûr auprès du SYTRAL, du grand LYON et des communes concernées ? Quelles capacités peuvent être envisagées ?

En l'état actuel des choses, et avec l'adhésion de nouvelles communes au SYTRAL alors qu'elles ne font pas partie du Grand Lyon et dans l'attente de la création d'un « Super-SYTRAL » (qui deviendra également AOT sur le nouveau Département du Rhône hors Métropole de Lyon), il est vrai que la création d'un parc relais à Brindas semblerait être une bonne chose.

La création d'un grand parc relais vers le Tupinier pouvant accueillir 250 à 300 places (avec en plus des stationnements vélos et motos sécurisés), en tenant compte de la réorganisation et le rabattement des lignes de bus desservant les communes avoisinantes permettrait de résoudre les besoins actuels et d'envisager l'avenir si la Métropole de Lyon – sur notre demande à la suite de notre élection – engage des études de faisabilité d'un tramway sur LEOL.

### **3- Quelle est votre position sur le développement de la commune ?**

**31- La population doit-elle augmenter encore ?**

**Quelle stratégie comptez-vous adopter pour atteindre les objectifs de la loi SRU sans que pour autant le nombre de constructions explose ?**

Craponne a atteint les 10 000 habitants ; l'augmentation doit à présent être contenue. D'ailleurs, les équipements qui ont été construits ces derniers temps sont prévus pour ce chiffre (médiathèque, accueil de loisirs etc.). Avec Tassin-la-Demi-Lune, nous sommes la commune qui a subi la plus forte croissance depuis 1990 sur notre bassin du Val d'Yzeron.

La nouvelle loi Duflot impose à présent non plus 20 % de logements sociaux ou assimilés mais 25 % sur l'ensemble du parc. Cela devient difficile pour des communes comme Craponne de les atteindre sauf à créer un nouvel ensemble dédié au logement social. Pour notre part, nous souhaitons aider à la rénovation du bâti existant en développant les contrats de location de logements intermédiaires qui entrent dans la comptabilisation des logements sociaux ; ceci permet de renforcer l'offre de logements à loyers modérés mais aussi d'embellir et mettre aux normes les logements actuels sans trop en construire de nouveaux.

**32- Quels sont vos objectifs en matière d'activités sur la commune ? Le nombre d'emplois offerts doit-il être développé ? Sur quels ressorts ? Quelles actions municipales en ce sens ?**

Il serait plus que souhaitable, y compris pour réduire les grands déplacements domicile – travail faits en voiture particulière, de continuer à développer les activités sur notre territoire.

Ainsi, nous souhaitons que Craponne entre dans Techlid, le pôle économique de l'Ouest lyonnais. Ceci permettra de mutualiser les moyens et d'obtenir des aides et des outils pour attirer et conserver les entreprises implantées sur la ville.

**33- Le projet de révision de PLU du Grand Lyon vous satisfait-il ? Quelles sont vos propositions ?**

Par délibération du 16 avril 2012, le Grand Lyon intègre la notion d'habitat au PLU à réviser.

Puisque le Maire aura autorité à orienter les directions du nouveau PLU-H, comme indiqué lors de la réunion organisée avec Monsieur CLAISSE à la Salle des Enfants de Craponne en mai dernier, nous demanderons à privilégier le cadre de vie et le mieux vivre plutôt que le tout béton et autres nouvelles constructions.

Par rapport aux chiffres de nouveaux logements à construire sur notre bassin de vie donnés lors de cette réunion, nous serons vigilants quant à la bonne prise en compte des constructions déjà effectuées ces dernières années pour la répartition des « objectifs » sur les communes du Val d'Yzeron.

Enfin, nous redéfinirons le zonage sur certaines parties de notre territoire pour préserver notre vieux village (ce qui va en rester après cette fin de mandature) mais aussi nos zones pavillonnaires caractéristiques de notre qualité de vie proche de la campagne.

### **4- Anneau des Sciences.**

**41- Soutenez-vous le projet de l'Anneau des Sciences ?**

Nous soutenons la réalisation de l'Anneau des Sciences, ne serait-ce que pour la transformation des autoroutes A6 et A7 (Fourvière – Verdun/Centre d'échanges de Lyon-Perrache – Quai Perrache – Pont Pasteur – Oullins – Pierre-Bénite) en boulevards urbains.

Mais si nous voulons avoir une vision à plus long terme (30 à 40 ans) et raisonner en termes d'agglomération, le tracé court proposé aujourd'hui par le Grand Lyon n'est peut-être pas le meilleur.

En tout cas, les municipalités de Craponne, Tassin-la-Demi-Lune et Francheville devront particulièrement être attentives au projet de bretelle d'accès à ce périphérique ouest (nommée « Porte d'Alaï ») et des possibles conséquences sur le fragile équilibre de la zone naturelle située en contrebas des esses (foret et ruisseau de Charbonnières) où serait implanté cet échangeur.

**42- Si ce projet aboutit, comment situez-vous la Voie Romaine dans les modifications qu'apporte ce projet ?**

Nous espérons que les communes de Tassin et de Francheville ne souhaiterons pas l'ouverture à terme de la partie orientale de la Voie Romaine voire même son prolongement au-delà de la RD489/Avenue Charles de Gaulle jusqu'à la future « Porte d'Alaï ».

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Patricia VALLON, Tête de liste « Un nouvel élan pour Craponne »,  
Michel LAMOTTE-CRÉPET, référent Aménagement du territoire et Transports.

> Nous vous donnons rendez-vous le jeudi 20 mars à 19h30 à l'Espace Rébuffat pour la présentation de notre programme.